



CCMMEP du 19 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

Mesdames, messieurs,

Permettez-nous en guise de préambule de souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe de la DAF, et à sa nouvelle directrice. Le CCMMEP est une structure utile, essentielle même, au dialogue social que nous voulons poursuivre dans les mêmes conditions d'ouverture et d'échanges constructifs.

Nous commencerons par une actualité qui nous tient à cœur.

Le 15 octobre dernier, le Ministère a programmé dans les établissements une commémoration de la tragédie de l'assassinat de Samuel Paty. La FEP bien sûr s'est associée à l'hommage rendu et rappelle que dans l'enseignement privé nous sommes attachés à la liberté d'expression et à la laïcité qui garantit la liberté de conscience.

Ainsi, nous voulons attirer l'attention du ministère sur le nécessaire contrôle de la formation initiale des enseignants des établissements privés qui ne donne parfois pas toute sa place à l'appropriation des valeurs de la république, dont la laïcité et les exigences du service public. Citons les candidats mis en échec par des questions du jury sur l'obligation de signalement, par exemple. Nous avons des inquiétudes légitimes sur le respect du cahier des charges par les organismes de formations privées. Existe-t-il un réel dispositif d'évaluation et de contrôle sur ces formations par le futur employeur, le ministère de l'éducation nationale ?

Nous voulons également témoigner de nos craintes sur les suppressions d'emplois annoncées dans l'enseignement privé sous contrat. Sous couvert de réorganisation et de transfert d'heures postes en heures supplémentaires, c'est l'emploi qui est précarisé et les conditions de travail de nos collègues qui se

dégradent. Nous menons actuellement une action afin de peser sur les discussions à l'Assemblée nationale du projet de Loi de Finance 2022. Nous ne pouvons nous résoudre à une nouvelle suppression d'emplois qui fera souffrir les enseignants comme les élèves.

Autre sujet récurrent, les instances de concertation. Tous les textes actuels en lien avec la réforme du lycée et du baccalauréat insistent sur la nécessité du travail en équipe et sur l'importance de la concertation pour mettre en œuvre les réformes. Cependant, la concertation n'est pas ancrée culturellement dans les établissements privés. Les projets d'évaluation, garants de l'égalité entre les candidats au baccalauréat, pourraient n'être que l'émanation de certains chefs d'établissements et donc ébranler le principe d'égalité. Nous revendiquons la mise en place dans chaque établissement d'une instance de concertation clairement structurée avec un cadre réglementaire (composition + missions) sur le modèle du conseil pédagogique dans le public.

Nous finirons par la question des maîtres en contrat d'alternance, que nous avons posée à l'administration. Ils seront électeurs aux prochaines élections de la fonction publique. C'est bien, mais leur affectation se fait hors du radar des représentants des commissions pour lesquelles ils doivent se prononcer, n'y a-t-il pas là une contradiction ?

Merci de votre écoute,  
Les élus FEP CFDT au CCMMEP